

Séance du 09 avril 2021

OBJET : Vote des quatre taxes

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2020.

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 suivants :

Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) - Taux communal + taux départemental : 16.54 % + 25.72 % = 42.26 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 25.60 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE)* : 10.83 %

* le cas échéant

OBJET : Subvention à l'Association Fêtes et Loisirs

Le Maire expose que vu l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente par l'Association Fêtes et Loisirs de Villécloye, le Maire propose l'octroi d'une subvention de 9 940.80 € à ladite association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 9 940.80 € à l'Association Fêtes et Loisirs de Villécloye.